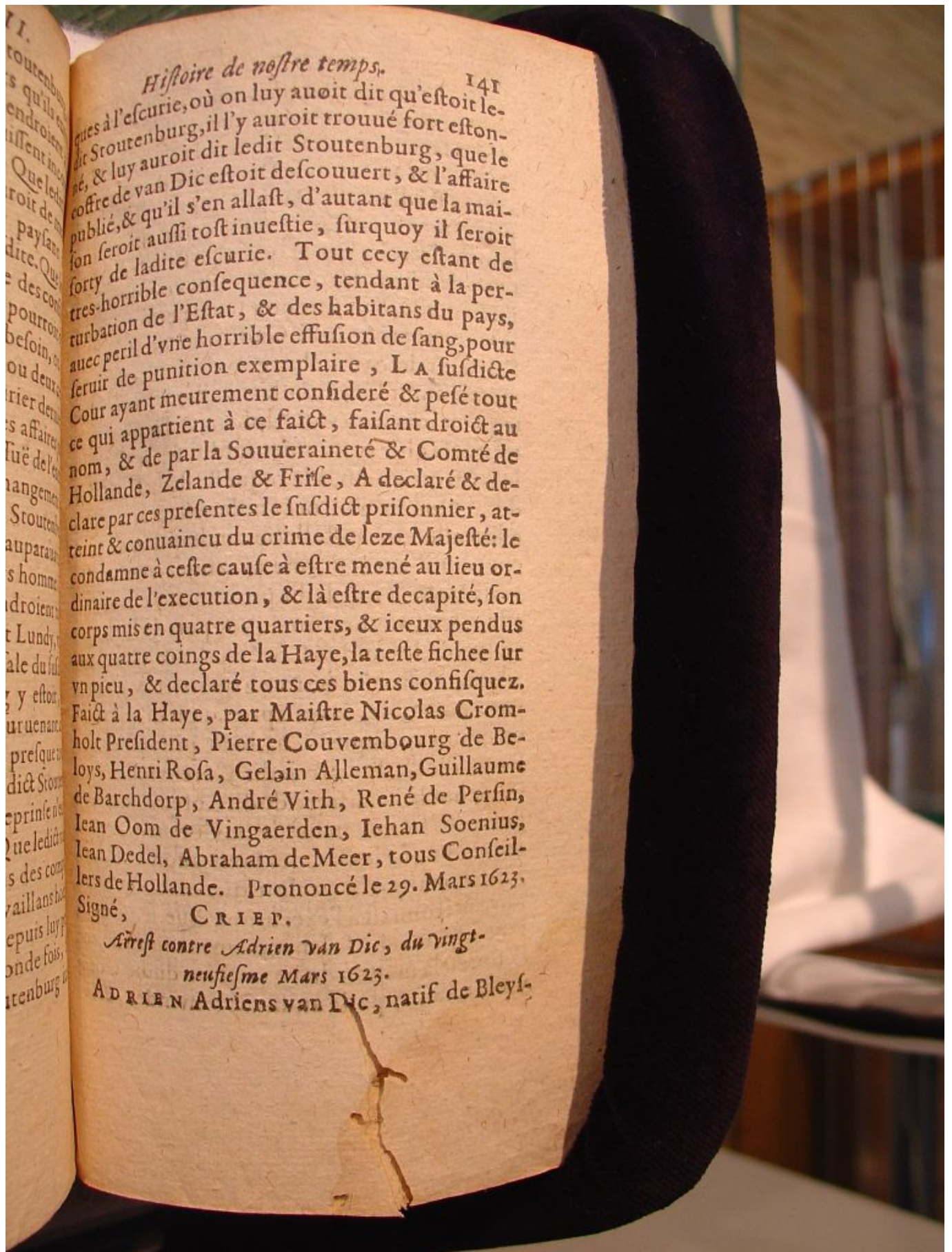
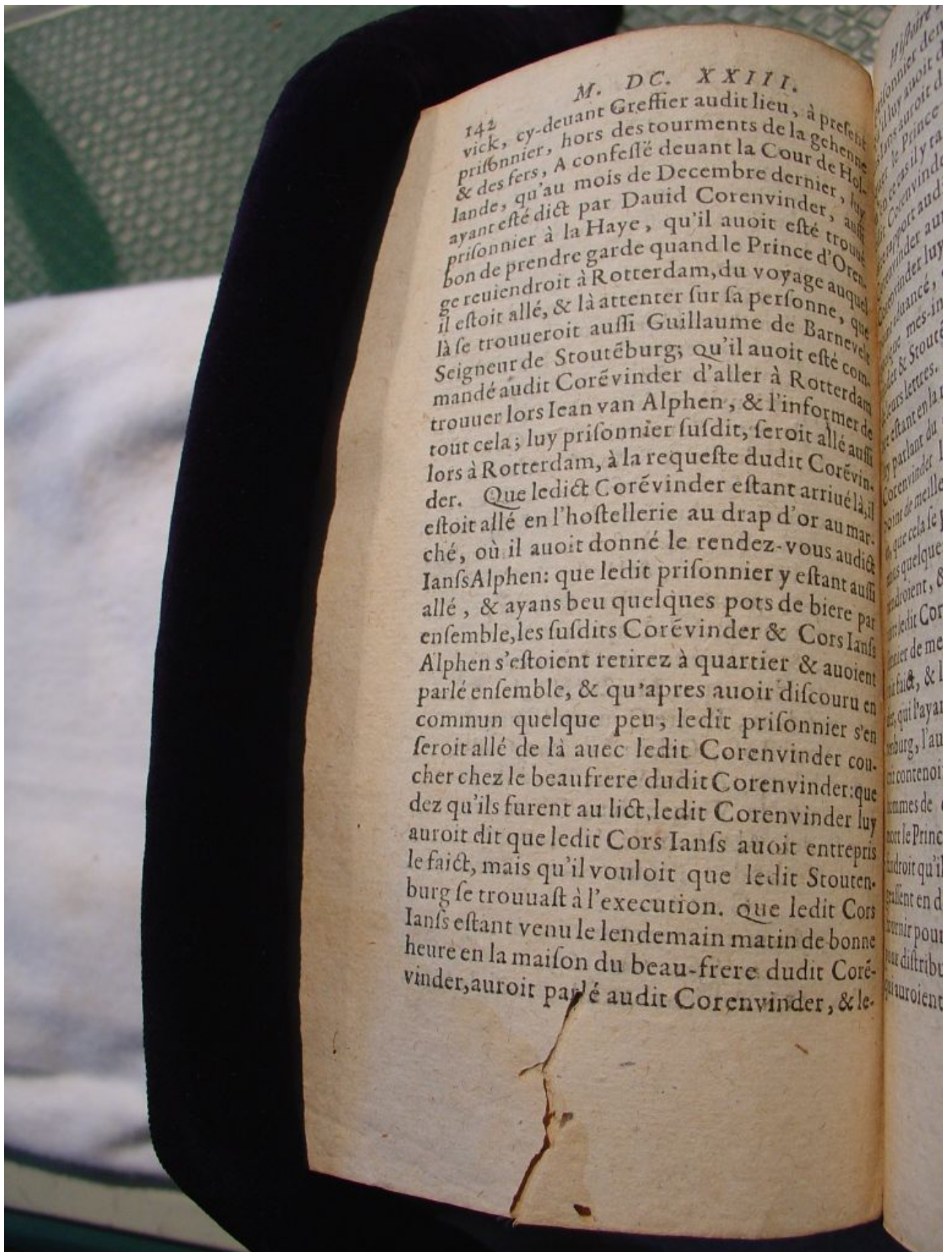


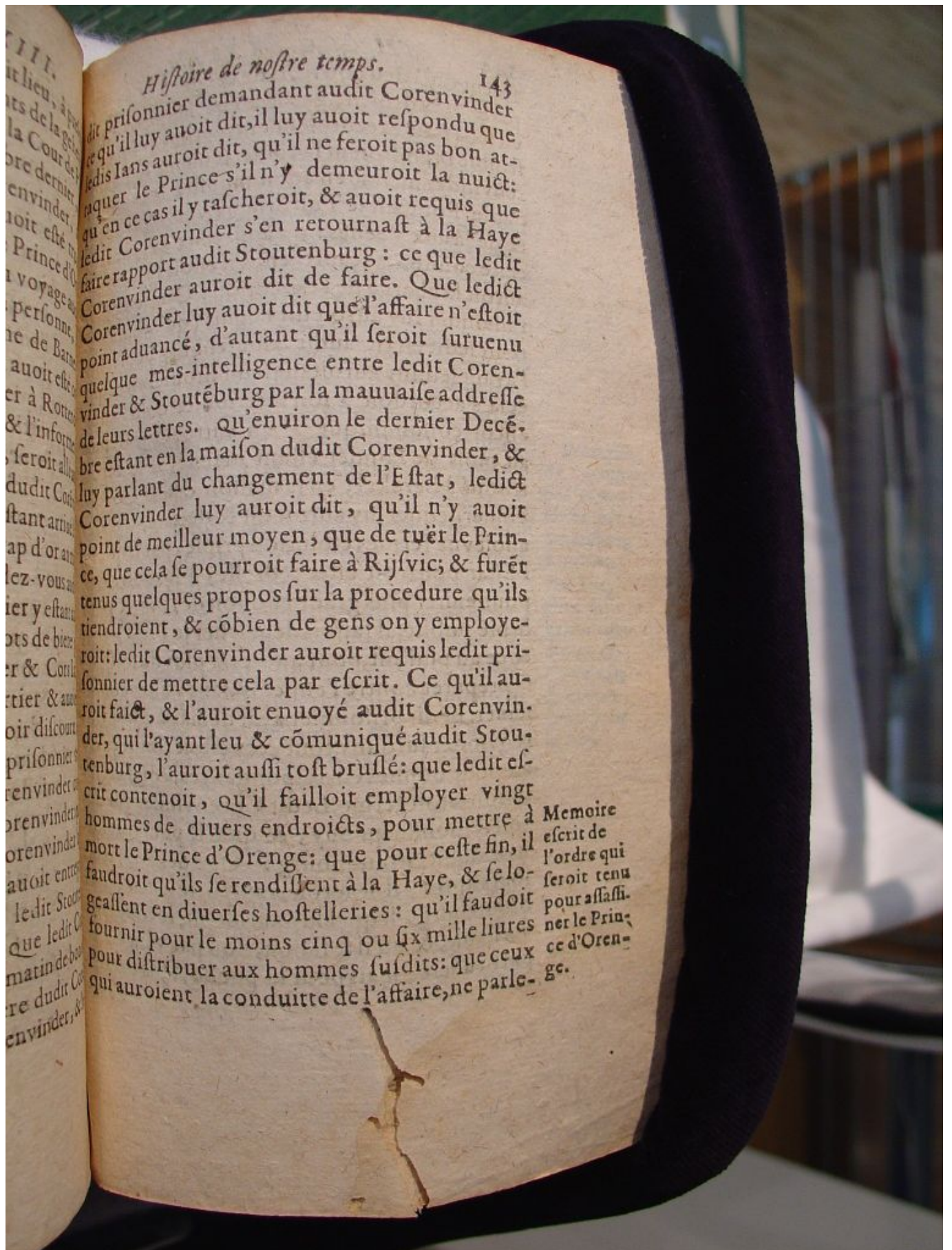
1623_141.jpg



1623_142.jpg



1623_143.jpg



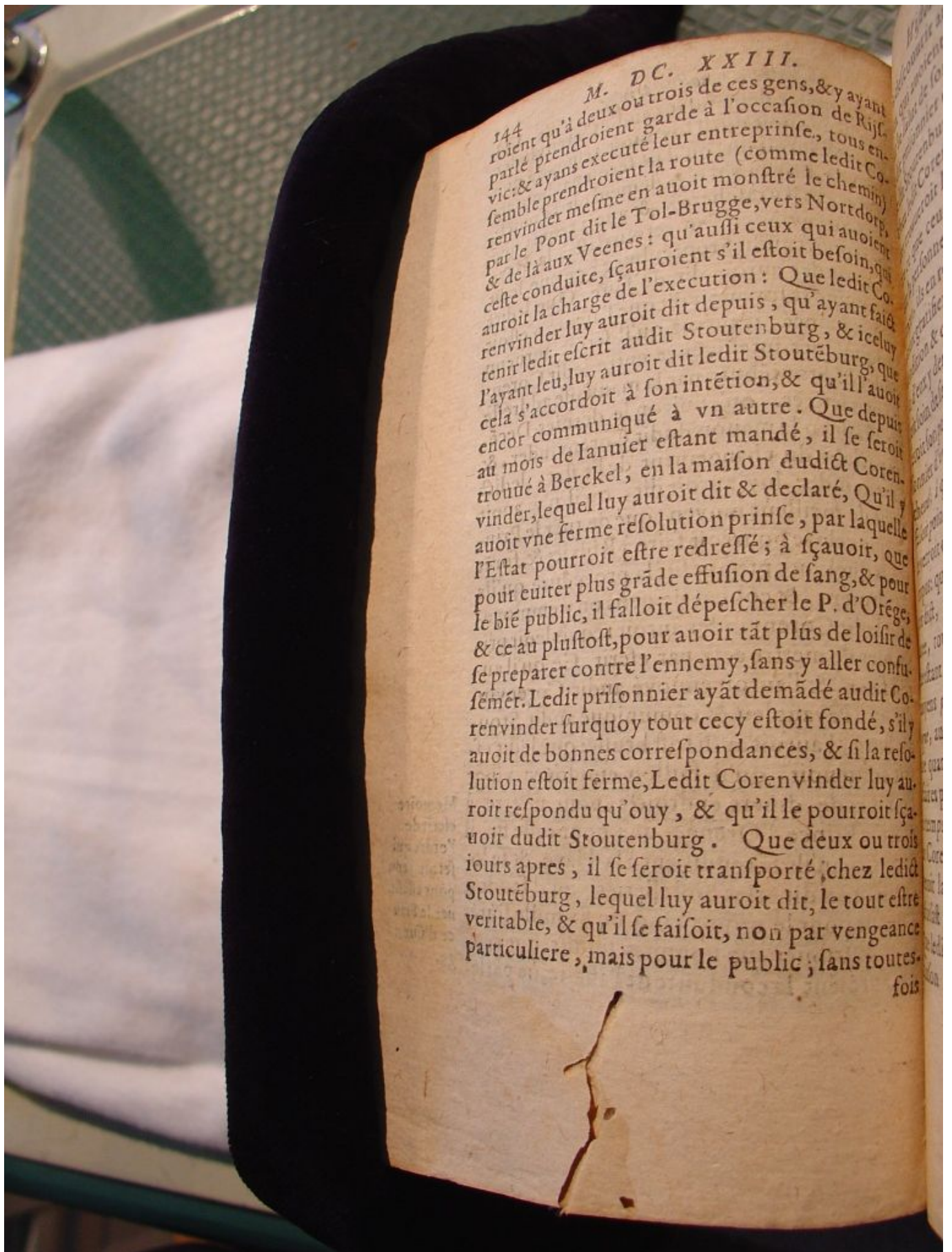
Histoire de nostre temps.

143

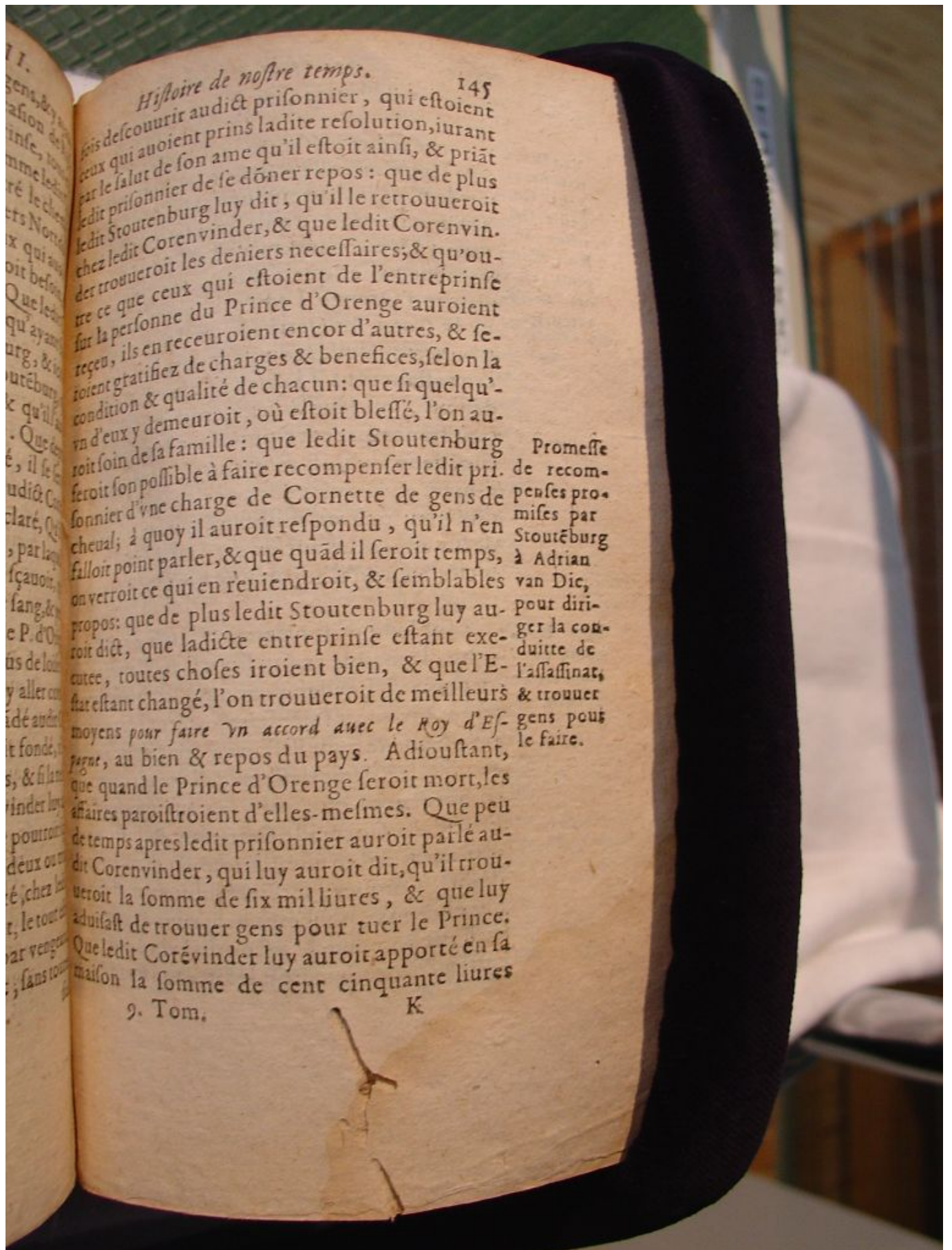
dit prisonnier demandant audit Corenvinder
ce qu'il luy auoit dit, il luy auoit respondu que
ledis Ians auroit dit, qu'il ne feroit pas bon at-
taquer le Prince s'il n'y demouroit la nuit:
qu'en ce cas il y rascheroit, & auoit requis que
ledit Corenvinder s'en retournaist à la Haye
faire rapport audit Stoutenburg: ce que ledit
Corenvinder auroit dit de faire. Que ledict
Corenvinder luy auoit dit que l'affaire n'estoit
point aduancé, d'autant qu'il seroit suruenu
quelque mes-intelligence entre ledit Coren-
vinder & Stoutenburg par la mauuaise adresse
de leurs lettres. qu'environ le dernier Decē-
bre estant en la maison dudit Corenvinder, &
luy parlant du changement de l'Estat, ledict
Corenvinder luy auroit dit, qu'il n'y auoit
point de meilleur moyen, que de tuër le Prin-
ce, que cela se pourroit faire à Rijsvic; & furēt
tenus quelques propos sur la procedure qu'ils
tiendroient, & cōbien de gens on y employe-
roit: ledit Corenvinder auroit requis ledit pri-
sonnier de mettre cela par escrit. Ce qu'il au-
roit fait, & l'auroit enuoyé audit Corenvin-
der, qui l'ayant leu & cōmuniqué audit Stou-
tenburg, l'auroit aussi tost bruslé: que ledit es-
crit contenoit, qu'il failloit employer vingt
hommes de diuers endroicts, pour mettre à
mort le Prince d'Orenge: que pour ceste fin, il
faudroit qu'ils se rendissent à la Haye, & se lo-
geassent en diuerses hostelleries: qu'il faudoit
fournir pour le moins cinq ou six mille liures
pour distribuer aux hommes susdits: que ceux
qui auroient la conduitte de l'affaire, ne parle-

Memoire
escrit de
l'ordre qui
seroit tenu
pour assassi-
ner le Prin-
ce d'Oren-
ge.

1623_144.jpg



1623_145.jpg



Histoire de nostre temps.

145

gens, & y
raison de
inse, tou
omme le
ré le che
ers Nort
x qui au
oit beso
Que le
qu'ayan
urg, & v
utébun
& qu'il
. Que de
é, il se
udict Co
claré, Q
, par laq
sçauoit
sang, de
e P. d'O
is de l'ou
y aller
idé au
t fondé
s, & si la
vinder luy
poutro
deux ou
é, chez
t, le tout
par veng
; sans tou

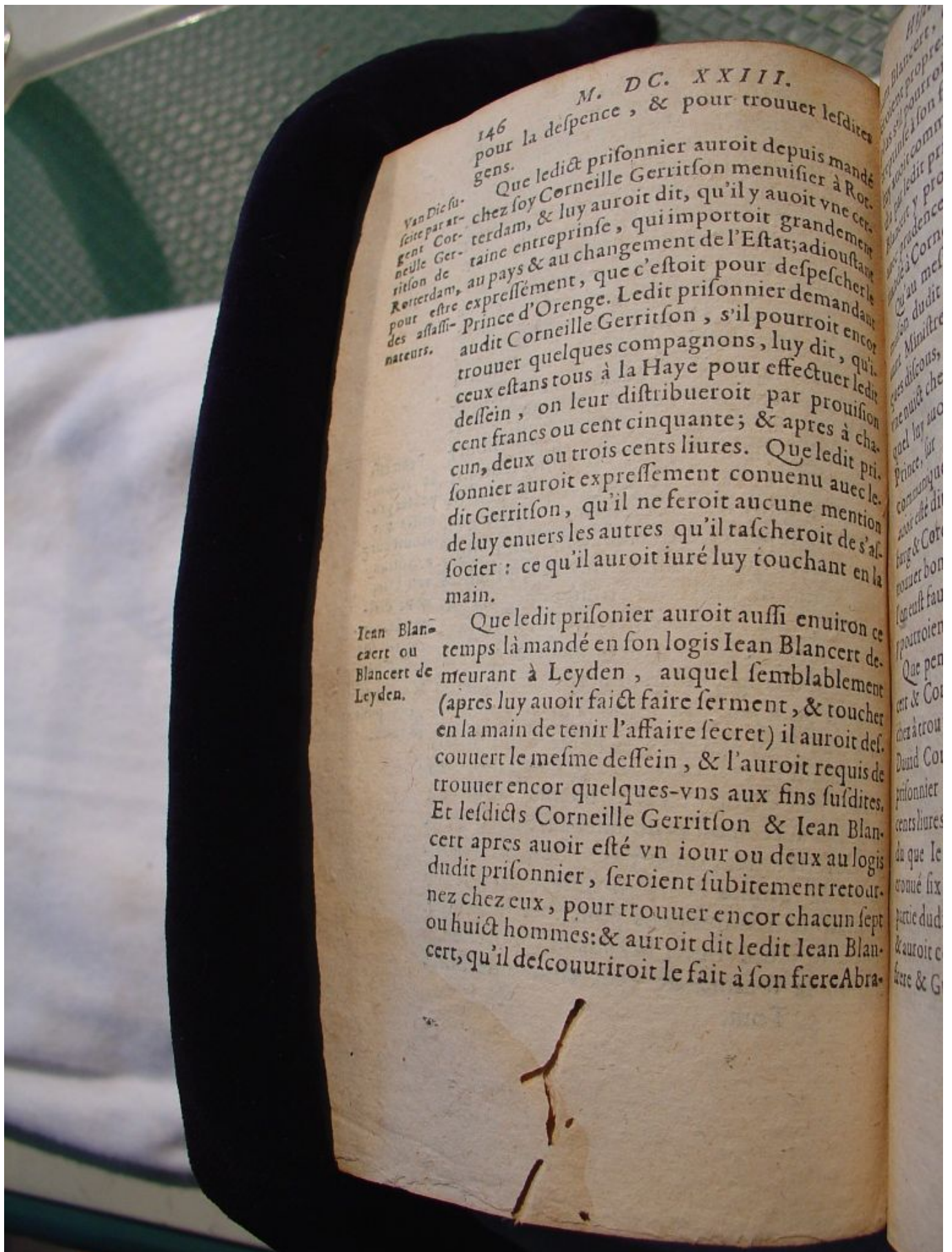
le prisonnier, qui estoient
descouvrir audict prisonnier, iurant
ceux qui auoient prins ladite resolution, iurant
par le salut de son ame qu'il estoit ainsi, & priât
ledit prisonnier de se dōner repos: que de plus
ledit Stoutenburg luy dit, qu'il le retrouueroit
chez ledit Corenvinder, & que ledit Corenvin-
der trouueroit les deniers necessaires; & qu'ou-
tre ce que ceux qui estoient de l'entreprinse
sur la personne du Prince d'Orenge auroient
receu, ils en receuroient encor d'autres, & se-
roient gratifiez de charges & benefices, selon la
condition & qualité de chacun: que si quelqu'
vn d'eux y demeueroit, où estoit blessé, l'on au-
roit soin de sa famille: que ledit Stoutenburg
feroit son possible à faire recompenser ledit pri-
sonnier d'une charge de Cornette de gens de
cheual; à quoy il auroit respondu, qu'il n'en
falloit point parler, & que quād il seroit temps,
on verroit ce qui en reuiendroit, & semblables
propos: que de plus ledit Stoutenburg luy au-
roit dict, que ladicte entreprinse estant exe-
cutée, toutes choses iroient bien, & que l'E-
stat estant changé, l'on trouueroit de meilleurs
moyens pour faire vn accord avec le Roy d'Es-
pagne, au bien & repos du pays. Adioustant,
que quand le Prince d'Orenge seroit mort, les
affaires paroistroient d'elles-mesmes. Que peu
de temps apres ledit prisonnier auroit parlé au-
dit Corenvinder, qui luy auroit dit, qu'il trou-
ueroit la somme de six milliures, & que luy
aduisast de trouuer gens pour tuer le Prince.
Que ledit Corevinder luy auroit apporté en sa
maison la somme de cent cinquante liures

Promesse
de recom-
penses pro-
mises par
Stoutenburg
à Adrian
van Dic,
pour diri-
ger la cou-
dite de
l'assassinat,
& trouuer
gens pour
le faire.

9. Tom.

K

1623_146.jpg



M. DC. XXIII.

146
pour la despence, & pour trouver lesdites gens.

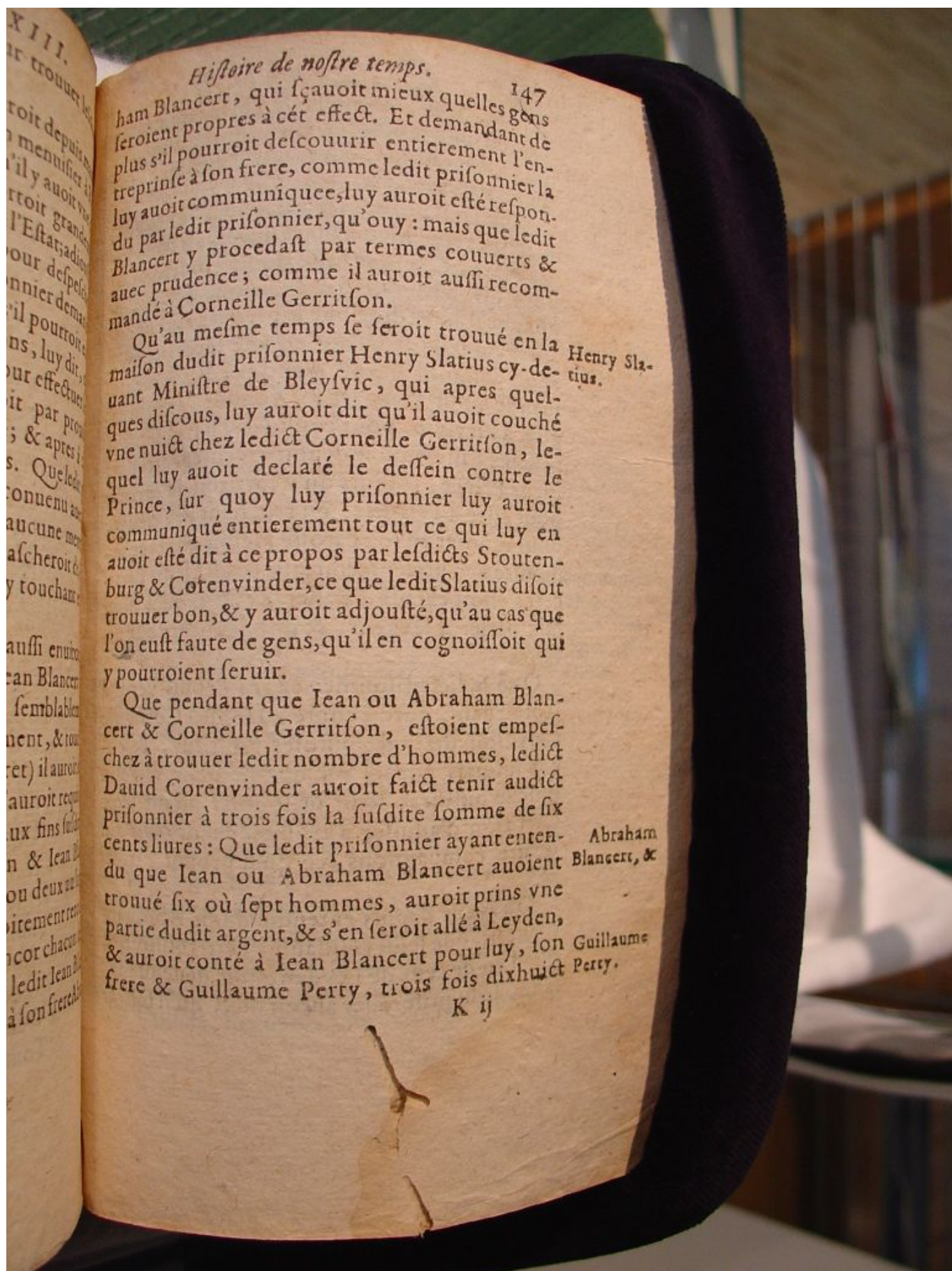
Van Die fu-
site par ar-
gent Cor-
neille Ger-
ritson de
Rotterdam,
pour estre
des assassi-
nateurs.

Que ledict prisonnier auroit depuis mandé chez soy Corneille Gerritson menuisier à Rotterdam, & luy auroit dit, qu'il y avoit vne certaine entreprise, qui importoit grandement au pays & au changement de l'Estat; adioustant expressément, que c'estoit pour despescher le Prince d'Orenge. Ledit prisonnier demandant audit Corneille Gerritson, s'il pourroit encore trouver quelques compagnons, luy dit, qu'ils ceux estans tous à la Haye pour effectuer ledit dessein, on leur distribueroit par provision cent francs ou cent cinquante; & apres à chacun, deux ou trois cents liures. Que ledit prisonnier auroit expressément convenu avec ledit Gerritson, qu'il ne feroit aucune mention de luy envers les autres qu'il tascheroit de s'associer: ce qu'il auroit juré luy touchant en la main.

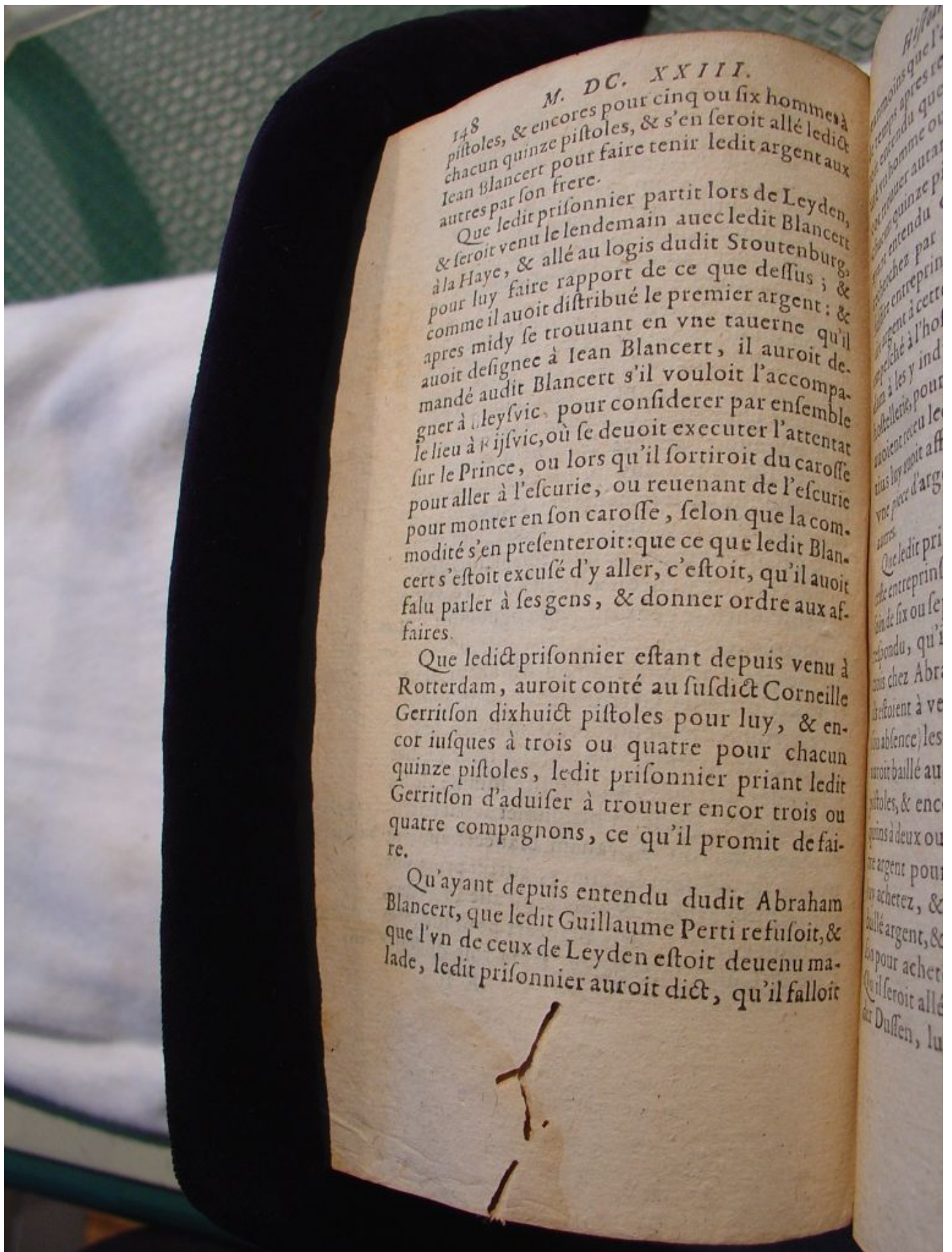
Jean Blancert ou
Blancert de
Leyden.

Que ledit prisonnier auroit aussi environ ce temps là mandé en son logis Jean Blancert demeurant à Leyden, auquel semblablement (apres luy avoir fait faire serment, & toucher en la main de tenir l'affaire secret) il auroit decouvert le mesme dessein, & l'auroit requis de trouver encor quelques-vns aux fins susdites. Et lesdicts Corneille Gerritson & Jean Blancert apres avoir esté vn iour ou deux au logis dudit prisonnier, seroient subitement retournez chez eux, pour trouver encor chacun sept ou huit hommes: & auroit dit ledit Jean Blancert, qu'il descouvriroit le fait à son frere Abra-

1623_147.jpg



1623_148.jpg



148 M. DC. XXIII.

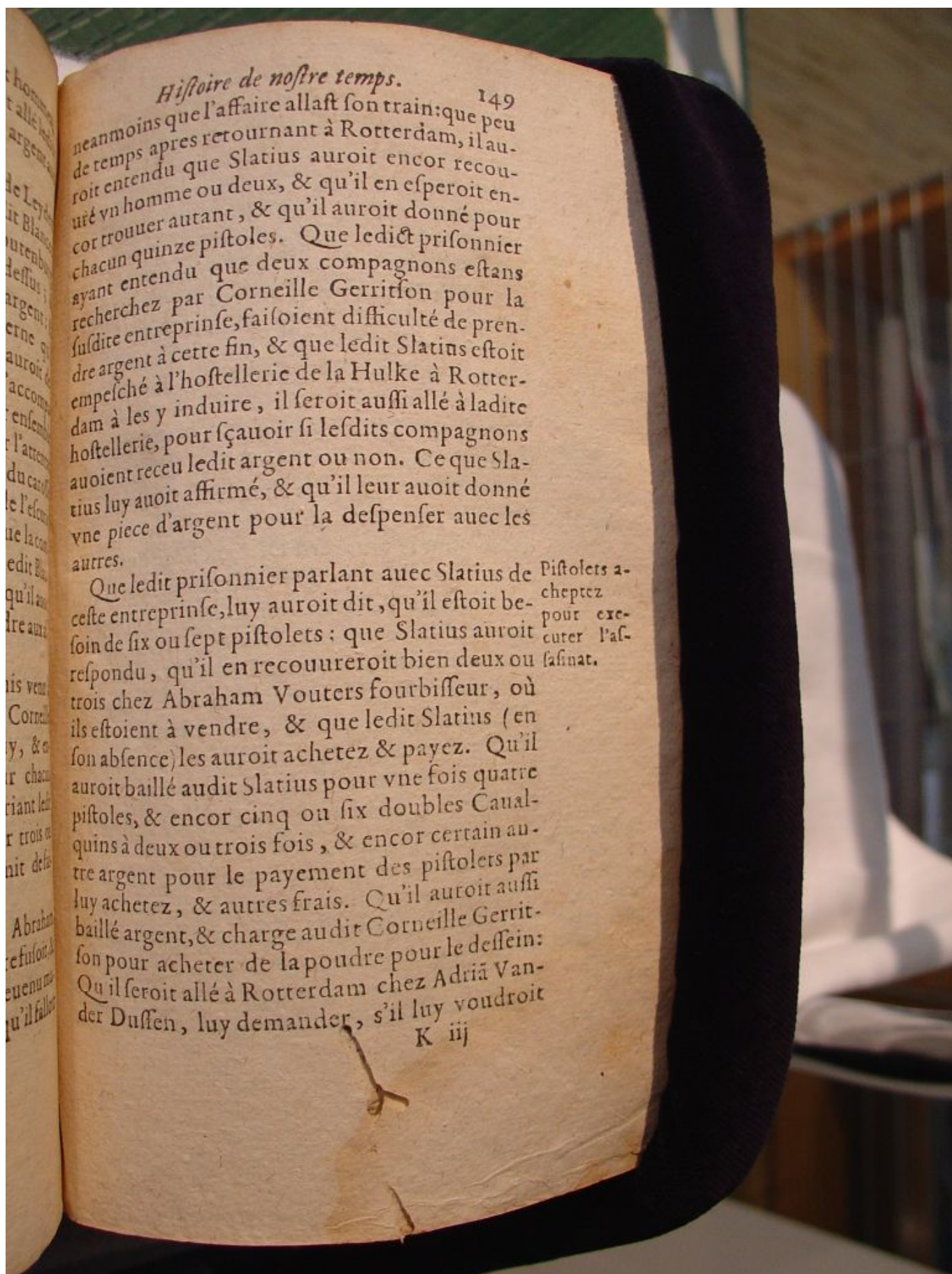
pistoles, & encores pour cinq ou six hommes à
chacun quinze pistoles, & s'en seroit allé ledict
Jean Blancert pour faire tenir ledit argent aux
autres par son frere.

Que ledit prisonnier partit lors de Leyden,
& seroit venu le lendemain avec ledit Blancert
à la Haye, & allé au logis dudit Stoutenburg,
pour luy faire rapport de ce que dessus; &
comme il auoit distribué le premier argent: &
apres midy se trouuant en vne tauerne qu'il
auoit designé à Jean Blancert, il auoit de-
mandé audit Blancert s'il vouloit l'accompa-
gner à Ilesvic pour considerer par ensemble
le lieu à Ilesvic, où se deuoit executer l'attentat
sur le Prince, ou lors qu'il sortiroit du carosse
pour aller à l'escurie, ou reuenant de l'escurie
pour monter en son carosse, selon que la com-
modité s'en presenteroit: que ce que ledit Blan-
cert s'estoit excusé d'y aller, c'estoit, qu'il auoit
falu parler à ses gens, & donner ordre aux af-
faires.

Que ledict prisonnier estant depuis venu à
Rotterdam, auoit conté au susdict Corneille
Gerritson dixhuiet pistoles pour luy, & en-
cor iusques à trois ou quatre pour chacun
quinze pistoles, ledit prisonnier priant ledit
Gerritson d'aduiser à trouuer encor trois ou
quatre compagnons, ce qu'il promit de fai-
re.

Qu'ayant depuis entendu dudit Abraham
Blancert, que ledit Guillaume Perti refusoit, &
que l'un de ceux de Leyden estoit deuenue ma-
lade, ledit prisonnier auoit dict, qu'il falloit

1623_149.jpg



1623_150.jpg

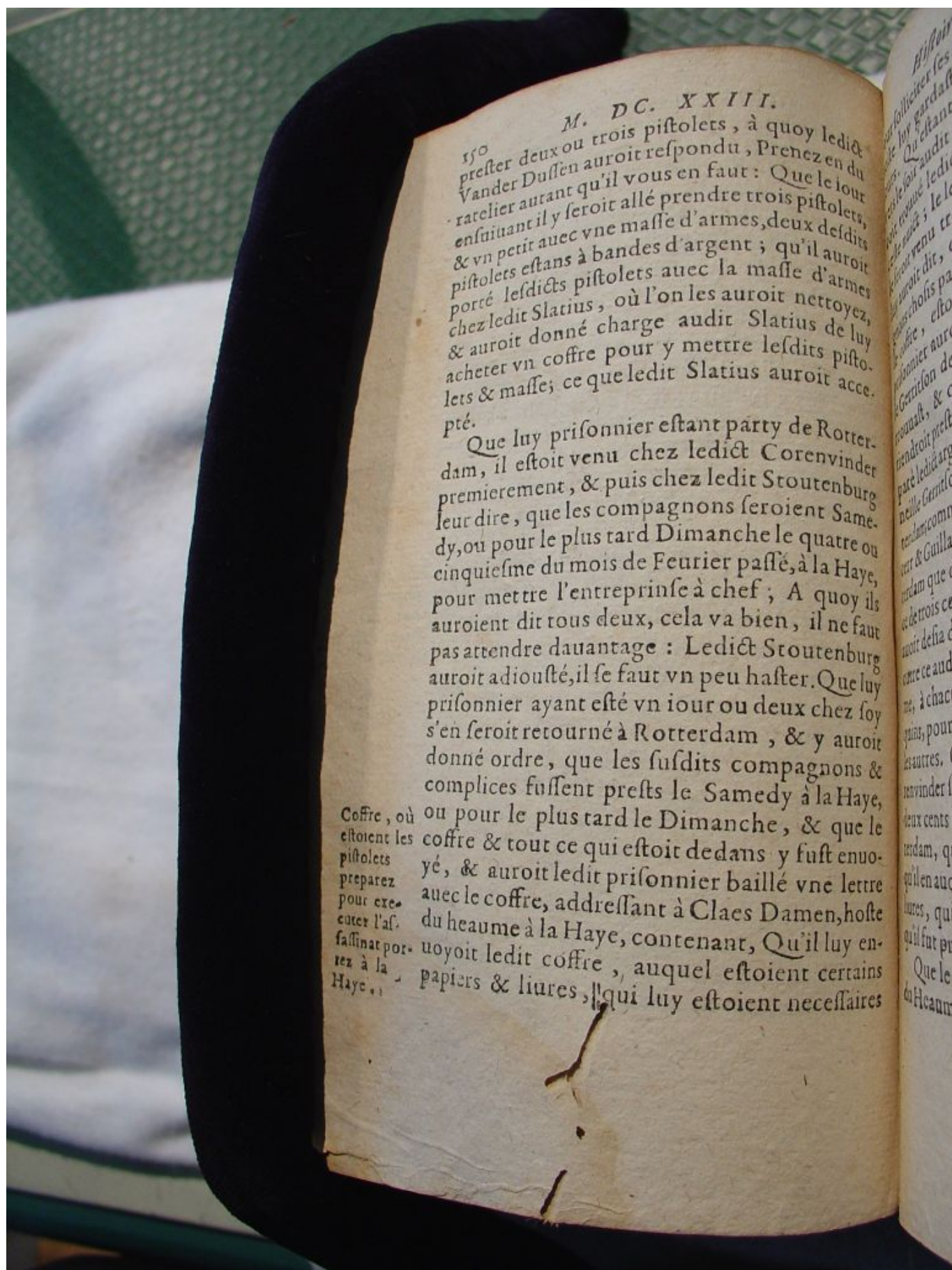


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan